

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

N° 21-2023

Objet : Budget supplémentaire 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 10-2023 du 16 février 2022 portant adoption du Budget Primitif 2023,

Vu la délibération N° 13-2023 du 05 avril 2023 portant constitution d'une provision pour créances douteuses pour l'exercice 2023,

Vu les délibérations N° 16-2023 et N° 17-2023 en date du 05 avril 2023 approuvant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022,

Vu les délibérations N° 19-2023 et N° 20-2023 du 05 avril 2023 portant fixation des taux d'imposition des taxes directes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 27 mars 2023,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant dès lors qu'il y a eu lieu de réajuster certaines dépenses et recettes afin de prendre en considération le compte administratif 2022,

Considérant que le réajustement des prévisions budgétaires doit se faire par un budget supplémentaire au budget primitif,

Suite de la délibération N° 21-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article unique : Approuve le budget supplémentaire tel que détaillé ci-dessous :

Section d'investissement					
Recettes					
10	020	1068	Excédent de fonctionnement	+	975 378,46 € €
Total Général des Recettes					975 378,46 €
Dépenses					
			Déficit Reporté	+	559 099,21 €
20	020	2051	Concessions, droits similaires	+	10 000,00 €
204	020	2041581	Subventions d'équipement	+	15 000,00 €
21	020	2158	Autres inst. Matériel, outil	+	2 000,00 €
21	020	2183	Matériel de bureau et informatique	+	5 000,00 €
23	822	2315	Installation, matériel et outillage	+	384 279,25 €
Total Général des Dépenses					975 378,46 €

Section de fonctionnement					
Recettes					
002	020	002	Résultat Fonctionnement Reporté	+	179 308,64 €
Total Général des Recettes					179 308,64 €
Dépenses					
011	020	60636	Vêtements de travail	+	1 000,00 €
011	020	6232	Fêtes et cérémonies	+	22 000,00 €
65	812	65548	Autres contributions	+	156 308,64 €
Total Général des Dépenses					179 308,64 €

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 06 avril 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaients présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE, MOLINERIS, ROLLET (*arrivée avant le vote de la délibération N° 20-2023*), SAUVIGNON, SANTIN, VINIT (*arrivée avant le vote de la délibération N° 18-2023*) et Messieurs BEZOT (*arrivé avant le vote de la délibération N° 18-2023*), CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DENION, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaients représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Madame LAFORGE pouvoir à Madame FERRER.
Madame MERIAUX pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame NOEL pouvoir à Madame SAUVIGNON.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur SAUVIGNON.
Monsieur PRUVOT pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur RALLIERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.

Etait absent excusé :

Monsieur DUPUY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **20** (*de la délibération N° 18-2023 à N°19-2023*), puis **21** (*de la délibération N° 20-2023 à N° 27-2023*).

Membres excusés et représentés : **7** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **8** (*de la délibération N° 18-2023 à N° 27-2023*).

Membre absent non représenté : **5** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **2** (*de la délibération N° 18-2023 à N° 19-2023*), puis **1** (*de la délibération N° 20-2023 à N° 27-2023*).

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du jeudi 16 février 2023.